



**Saint-Honoré-
de-Témiscouata**

Au sommet!

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata pour les années 2022-2023-2024 a été déposé au bureau du soussigné au 99 rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata, le 26 août 2021 ;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouvertures des bureaux municipaux, lesdits rôles ;


Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2022 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata à l'attention du directeur général/secrétaire-trésorier, au **99, rue Principale à Saint-Honoré, G0L 3K0**.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Honoré-de-Témiscouata, ce vingt-septième jour d'août de l'an deux mille vingt et un.


Michael Marmen, Directeur général